



**MAIRIE**  
**PLACE ALBERTI LEGAT – B.P. 30154**  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24

Fax : 03 22 23 66 55

mairie@fort-mahon-

**Procès-verbal de la réunion du**  
**Conseil Municipal du 20 Mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt du mois de mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 14 mars 2017.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mme Marie-José VAN RIEK, procuration à Mme Dominique CHU et de Mr Jean-Charles GUILBART qui est entré en séance pour les communications diverses.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CHU.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 27 février 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il propose à l'assemblée qui y consent l'ajout à l'ordre du jour suivant :

17.40) Contrat d'assurance statutaire

**Ordre du Jour:**

- 17.34) Approbation du rapport d'activités de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme 2015.
- 17.35) Approbation du plan d'alignement de la Rue Floury, de la Rue des Sarcelles et du Chemin entre la rue Robinson et le Fossé Desenclo dans le cadre de la procédure d'intégration des voies privées.
- 17.36) Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.
- 17.37) Fixation de l'indemnité des Elus.
- 17.38) Convention avec le SIEPA de Machy pour le déploiement de prélocalisateurs de fuites.
- 17.39) Mandat spécial au Maire pour sa participation au congrès de l'ANEL.
- 17.40) Contrat d'assurance statutaire

### ***17.34) Approbation du rapport d'activités de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme 2015.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport annuel d'activités de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme répond à une obligation légale et permet de fournir aux communes adhérentes des données précises sur son fonctionnement, ses activités et ses réalisations.

Le Conseil Municipal, après présentation du Maire, approuve à l'unanimité le rapport de la F.D.E. 2015.

### ***17.35) Approbation du plan d'alignement de la Rue Floury, de la Rue des Sarcelles et du Chemin entre la rue Robinson et le Fossé Desenclo dans le cadre de la procédure d'intégration des voies privées.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure en cours pour l'intégration de voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal qui a nécessité de définir l'alignement de la Rue Floury, de la Rue des Sarcelle et du Chemin entre la Rue Robinson et le Fossé Desenclo.

Par délibération du 16 Février 2016, le Conseil Municipal a décidé de mettre à enquête publique le projet d'alignement de ces trois voies.

L'enquête correspondante s'est déroulée du 10 au 25 Février 2017.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter le plan d'alignement de la Rue Floury, de la Rue des Sarcelles et du Chemin entre la Rue Robinson et le Fossé Desenclo.
- De charger le Maire de désigner un géomètre afin de mener à bien l'intégration des parcelles faisant partie des voies privées retenues pour être intégrées dans le domaine public communal.

### ***17.36) Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.***

La Loi d'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR en date du 24 mars 2014 publiée le 27 mars 2014 n°2014-366) prévoit dans son article 136 que :

« La Communauté de Communes ou Communauté d'agglomération existant à la date de la publication de la loi (.....) et qui n'exerce pas la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi.

Dans le délai de 3 mois précédent le terme du délai de 3 ans mentionnés précédemment, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y oppose ce transfert de compétence n'a pas lieu (.....) »

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre a été créée par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 et comprend 71 communes pour une population totale d'environ 33 000 habitants.

Au vu des contextes locaux, des délais nécessaires à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le transfert de compétence en matière de PLU n'est pas opportun, par conséquent, la commune souhaite conserver sa compétence communale pendant une période transitoire pour gérer ces questions au plus près des territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- S'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, Carte Communale ou document d'urbanisme en tenant lieu à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.
- Demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

### ***17.37) Fixation de l'indemnité des Elus.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations 11.55 du 08/06/2011 et 14.33 du 08/04/2014 fixant les indemnités au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Municipal ayant délégation de fonction.

Le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ayant augmenté l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus, il demande au Conseil Municipal de délibérer pour en prendre acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe l'indemnité des élus comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire : 40.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec le coefficient de majoration de 1.5.
- Indemnité de fonction des Adjoints : 15.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec le coefficient de majoration de 1.5.
- Indemnité de fonction du Conseiller Municipal ayant délégation de fonction : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique avec le coefficient de majoration de 1.5.

### ***17.38) Convention avec le SIEPA de Machy pour le déploiement de prélocalisateurs de fuites.***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention avec le SIEPA de Machy pour le déploiement du télélevé des prélocalisateurs de fuites avec occupation domaniale des répéteurs sur les supports d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention avec le SIEPA et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### ***17.39) Mandat spécial au Maire pour sa participation au congrès de l'ANEL.***

Monsieur le Maire fait part de son intention d'assister à l'Assemblée Générale de l'ANEL le 29 Mars 2017 à PARIS.

Le Conseil Municipal, sans la voix de Mr le Maire qui s'abstient,

- autorise le remboursement de l'ensemble des frais nécessités par cette mission (Repas et déplacement) sur production des justificatifs.
- Dit que les crédits seront prévus au compte 6256.

### ***17.40) Contrat d'assurance statutaire***

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

Décide :

**Article unique :** La Commune de FORT-MAHON-PLAGE charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la Commune aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31/12/16 : 28

Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31/12/16 : 0

## **Communications diverses**

### **Annonces**

- Du 1<sup>er</sup> ministre lors d'une visite sur place indiquant que la gare de RUE ne fermerait pas.
- D'une réunion à organiser pour le choix du logo de la Commune.
- D'une permanence en Sous-Préfecture le mardi matin d'un défenseur des droits.
- D'une campagne d'affichage de la SNSM fêtant son cinquantième anniversaire.
- De l'organisation d'un tournoi de Beach tennis le 9 Avril.
- Du festival de l'oiseau du 8 au 17 Avril.
- D'une rencontre programmée avec le Vice-Président chargé des ordures ménagères à la Communauté de Communes afin de régler les problèmes liés à la prochaine fermeture du point propreté rue Robinson.
- Des résultats d'activités du casino pour le mois de février.
- De l'organigramme de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et de ses tarifs pour le scolaire, le périscolaire et l'ALSH en 2017.

### **Remerciements**

- A l'association de chasse Baie d'Authie Sud pour l'organisation de la journée de ramassage de déchets.
- A l'amicale du personnel communale pour son concours de belote très réussi.
- De Mme VATBLED pour la réparation de l'éclairage public rue de la Fontaine.
- Des restos du cœur pour la remise d'un chèque de 1454 € suite à la présentation de la comédie musicale organisée par les Zan-Foirés ainsi qu'à Mme Dany MEHINOVIC pour l'organisation de cette soirée.
- De Mr Julien CANTREL pour l'aide technique apportée par la Commune au court métrage qu'il a tourné entre Fort-Mahon-Plage et Quend Plage.

### Courriers

- De plusieurs responsables de cirques qui souhaitent réserver une date pour un passage dans la commune cet été. Mr le Maire demande la conduite à tenir. Le Conseil Municipal, unanime, demande au Maire de répondre que la commune ne dispose plus d'emplacement adéquat pour les accueillir compte tenu des travaux réalisés récemment au stade.
- De l'amicale du personnel communal pour connaître l'emplacement des réderies qu'il souhaite organiser cet été. Mr le Maire rappelle les contraintes nouvelles et la difficulté à sécuriser l'Avenue de la Plage. Après discussion, le Conseil Municipal propose de les positionner autour de la Mairie et dans les rues adjacentes. Mr BOULARD propose que l'entrée des réderies se fasse par une rue transversale de l'avenue de la Plage et qu'elle soit bien matérialisée afin que le public ne la cherche pas suite à la modification d'emplacement. Mr KRAEMER demande si le problème ne se posera pas pour le marché qui est dans l'avenue de la Plage. Mr le Maire estime qu'il sera plus facile à sécuriser.
- De Mr Samuel DOLBEAU qui indique avoir sollicité l'avis de la DDTM pour son projet de chars radiocommandés sur la Plage.
- D'invitation et de demande de prêt de barrières par la Ville de Berck pour la semaine de rencontres internationales de cerfs-volants du 1<sup>er</sup> au 9 Avril.
- Du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard faisant part de la finalisation des documents d'arpentage pour la rétrocession des voiries de Belle Dune et autorisant la Commune à réaliser des travaux d'entretien courant des espaces publics. Mr KRAEMER demande si la rétrocession s'effectuera avec des réseaux en état ou en l'état. Mr le Maire répond que c'est en cours de négociation.
- D'invitation à la journée du Disc Golf le dimanche 26 Mars au bois Magnier à Berck.
- De la société Isampro informant de la continuité de ses services après le départ de trois de ses collaborateurs.
- De la société Bouygues qui organise un séminaire et souhaite louer les barnums de la Commune. Délibération à prendre afin d'en fixer le tarif.

### Droit d'initiative

Mr KRAEMER fait le point sur les sujets d'actualité à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

- Revient sur le point qui a été délibéré concernant la compétence urbanisme. Avant de prendre une compétence nouvelle, la com de com doit tout d'abord s'organiser suite à la fusion récente. Le bureau a donc conseillé aux communes de refuser la compétence urbanisme jusqu'à ce que la com de com soit en mesure de la prendre en charge correctement. Pour Fort-Mahon-Plage, c'est une opportunité qui devrait lui permettre de finaliser le dossier du P.L.U.
- Annonce que le règlement intérieur est en cours de rédaction et devrait être prochainement proposé pour adoption.
- Concernant le thème de sa Vice-Présidence, indique qu'une harmonisation de la participation de la com de com aux dépenses de voirie sur les trois anciens territoires est à l'étude.
- Rappelle que les dérogations pour l'inscription des enfants dans une école autre que celle du domicile des parents est de la compétence du Président de la com de com et souligne la difficulté de satisfaire les Maires qui souhaitent préserver leurs classes et les intérêts des parents qui ont leur activité à l'extérieur.
- A la question de Mr BOULARD qui demande si les communes de Saint Riquier, Long et Pont Rémy auront satisfaction à leur souhait de rejoindre la Communauté de l'Abbevillois, il répond que la fusion s'est faite en bloc, que l'avis du Préfet a été sollicité et que la décision reviendra à la Communauté du Ponthieu-Marquenterre.
- Annonce la démission pour raisons personnelles de la Vice-Présidente à l'urbanisme et à l'habitat.

Mr GUILBART demande où en est la société qui devait mettre à disposition un véhicule 9 places à la Commune. Mme BAILLY répond que celle-ci est toujours en recherche de sponsors.

Mme MEHIVOVIC annonce les spectacles au VOX, le pianiste Bertrand COYNAULT, promenade musicale au cœur des œuvres des plus grands peintres européens le 29 Mars, Philippe LAURENT qui chante SARDOU le 8 Avril, une pièce de théâtre du gourdin le 29 Avril et l'élection de Miss Fort-Mahon-Plage le 6 Mai.

Mr PRUVOT

- Rend compte de sa participation avec Mr le Maire au congrès annuel de l'ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques).
- Fait le point sur l'avancement du dossier de classement de la station.

Mme RACINE

- Rend compte de sa participation avec Mr CUNEO à une journée d'information à Saint Valéry Sur Somme sur le thème zéro phytos dans les communes au cours de laquelle a été présenté du matériel et de nouvelles méthodes pour le désherbage.
- Informe d'un recours gracieux du Sous-Préfet contre la délibération approuvant le P.L.U. Une réponse explicative est en cours d'élaboration, elle sera soumise à la commission urbanisme avant envoi.

Mr CUNEO

- Demande qu'une délibération soit prise pour imposer des conteneurs poubelle aux immeubles collectifs.
- Indique que la première des deux bornes de recharge pour véhicules électriques a été posée.
- Informe que la Confrérie de la Moule a représenté la Commune au carnaval de Berck.
- Présente un projet établi par la Fédération Départementale d'Energie pour le remplacement des lampes d'éclairage public.

Mr le Maire

- Indique avoir été invité à l'Assemblée Générale de l'association détente et loisirs et avait mandaté Mr MAHIEU pour le représenter. Il regrette que son Président n'ait pas accepté de recevoir Mr MAHIEU et n'ait pas non plus invité les conseillers délégués.
- Rend compte d'un conseil d'école au cours duquel la possibilité d'une restauration par plateaux repas élaborés en cuisine centrale a été évoquée par les représentants de la com de com. Mr BOULARD fait remarquer que ce projet est totalement à l'encontre de la tendance qui va plutôt vers un retour à une cuisine telle qu'elle est pratiquée dans notre cantine scolaire, c'est-à-dire, fabriquée sur place avec une partie de produits bios fournis par des producteurs locaux. L'ensemble du Conseil Municipal demande à la com de com de ne pas s'engager dans cette voie.

Mme BAILLY

- Fait savoir qu'un contrat aidé a été embauché à la médiathèque.
- Rappelle le repas des aînés samedi 25 Mars à la cantine.
- Indique avoir répondu à un courrier d'une personne handicapée sollicitant la gratuité d'accès à l'aire des camping-cars. Dans ce cas, le parc de stationnement est bien gratuit mais pas l'aire de camping-cars qui dispose d'une borne payante automatique et propose des services aux usagers.

Mr MAHIEU

- Relate que le Club Accueil et Amitié fera un don au CCAS en contrepartie du prêt de la salle Aymé Savary pour le réveillon du nouvel an.
- Rend compte de la visite qu'il a rendue au groupe de scouts qui a séjourné à la base nautique le week-end dernier. A ce sujet Mr le Maire indique qu'il a finalement autorisé l'installation d'une baraque à frites qui a servi uniquement à restaurer le groupe des 100 scouts sur les deux jours.
- Fait le point sur l'implantation du hangar temporaire à la base nautique, les travaux de bâtiment au local de la police municipale et à la maison des associations, le drainage du centre équestre et la réparation du chargeur. Concernant ce dernier point, Mr KRAEMER souhaite qu'à l'avenir, un contrat d'entretien « Full » soit signé qui inclut la fourniture d'un engin de remplacement le temps des réparations.
- Annonce la campagne des bleuets de France du 2 au 8 Mai.
- Présente des projets de panneaux pour les entrées de ville souhaitant la bienvenue aux arrivants. La commission chargée de définir le logo se chargera du choix.

- Pose la question de savoir si la Com de Com prendrait en charge la mise en place de défibrillateurs. Mr KRAEMER répond que cette dernière s'occupera dans un premier temps de ses propres bâtiments avant éventuellement d'équiper ceux des Communes.

Mme CHU relaie les remerciements de Mme Evelyne MACQUET pour l'intervention de Mr le Maire suite à la chute d'un arbre dans sa propriété.

Mme MOULLART indique avoir distribué des invitations dans les boîtes aux lettres des résidents du Boulevard Sud pour la réunion publique d'information sur les travaux du 1<sup>er</sup> Avril.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h.

Le Maire,

Les membres,